

DELIBERATION N° 90/02-23 - VENTE PROPRIETE 26, GRANDE RUE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'un acquéreur, en la personne de Monsieur DAUX Michel, s'est proposé pour acheter un immeuble, sis 26, Grande Rue, appartenant à la Ville de LUDRES depuis 1983. Cette propriété, cadastrée AB N° 55, comprenant une maison d'habitation et un jardin attenant compte une superficie de 330 m².

Compte-tenu de son état de vétusté et des réparations importantes à réaliser pour rendre cet immeuble en état d'habitation, il est proposé un prix de vente de 120 000 F H.T., les frais d'acte et d'enregistrement étant à la charge de la Ville de LUDRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de céder à Monsieur DAUX Michel la propriété sise à LUDRES, 26 Grande Rue, cadastrée section AB N° 55, d'une superficie de 330 m²,
- de fixer le prix de vente à 120 000 F H.T.,
- de prendre à sa charge les frais d'acte et d'enregistrement,
- d'inscrire les crédits en recettes au budget primitif 1990, chapitre 922 00 2125 programme 48/90